



CHARTRE QUALITÉ INTERNE

*FORMATION CONTINUE
FORMATION POUR PROFESSIONNELS*

Dans le cadre de la formation professionnelle continue, tous les moyens et méthodes mis en place pour garantir aux clients, entreprises, libéraux, salariés (...) la qualité des formations dispensées.

Nous assurons la transparence de la gestion et du suivi de nos formations. Dans le cadre d'un suivi personnalisé, nous répondons à toute demande afférent à l'action de formation réalisée même après le stage.

Les formateurs s'engagent à respecter la présente charte qualité de sorte que chaque action de formation doit présenter :

- Une information loyale et claire au public sur l'offre de formation (les intitulés, les objectifs à atteindre, les axes d'amélioration et les contraintes, les pré-requis exigés et/ou conseillés et le nombre maximum de participants, les conditions, les modalités, les détails, les calendriers (avec dates, durée, planning, lieux ...) les programmes de l'action de formation...), son organisation et ses éventuelles prises en charge
- Une identification précise des objectifs de la formation et une préparation « sur mesure » adaptée au besoin de chaque public
- Une adaptation des dispositifs d'accueil et d'encadrement, des moyens techniques et pédagogiques et de tous les outils utilisés à l'offre de formation
- Un suivi pédagogique précis et une évaluation différenciée des stagiaires
- Des formateurs qualifiés et formés avec une connaissance de terrain dans le domaine ciblé et une expérience dans la formation continue d'adultes
- Une utilisation perpétuelle de la littérature scientifique et des analyses de Recherche en cours pour une formation individuelle toujours réactualisée et innovante
- Un comité scientifique chargé de rendre les actions de formations créatives et efficaces
- Une évaluation permanente de l'impact immédiat de la formation sur les activités professionnelles des stagiaires et une prise en compte des avis

- Une transparence avec chaque organisme financeur en réponse détaillée au cahier des charges demandé et la fourniture de tout élément utile à l'identification de l'action, de ses formateurs et de ses formations et de tout document nécessaire au financement
- La vérification des compétences
- Un contrôle systématique d'assiduité
- Une enquête de satisfaction suivi d'un questionnaire d'évaluation et d'une évaluation d'impact

Déterminer les objectifs après une analyse précise des besoins, permet de rendre compte des résultats atteints en fin de stage. L'offre de formation doit émaner des besoins et des compétences visées déterminées au préalable en fonction des acquisitions de départ.

L'analyse régulière des besoins et des résultats mesure également la pertinence des offres de formation et des connaissances nécessaires des formateurs. Les méthodes doivent aussi être adaptées à chaque public et chaque situation de travail. Le contexte fait partie intégrante de la qualité d'une action de formation. Les cours en présentiel ne peuvent être délivrés qu'en l'existence d'un environnement favorable. Tout bénéficiaire de l'action de formation qu'il soit client ou prescripteur, doit voir croître le développement de ses compétences et pouvoir immédiatement ressentir l'utilité de la formation dans sa propre situation professionnelle.

Chaque dispositif, méthode, moyen ou outil pédagogique proposé sera contrôlé par le directeur de la formation. Il jugera des programmes, vérifiera la bonne tenue des dossiers avec feuilles de présence remplies et signées, les supports et les évaluations. Il interrogera les stagiaires pour un retour objectif et réaliste sur la qualité de la formation et son utilité en milieu professionnel. Il devra répondre aux attentes et atteindre les objectifs fixés. Le directeur de formation proposera lui-même le catalogue de toutes les actions proposées et sera à la disposition des clients pour tout complément d'information. Par ailleurs, il contrôlera les Cv de ses intervenants régulièrement et les interrogera sur leurs avancées en les faisant participer à divers travaux de Recherche et projets innovants. Il pourra également, à l'improviste, assister à un stage et rendre un rapport d'audit sur chaque formation sans perturber l'action de formation elle-même. En cas de défaillance de la part du formateur, le directeur de formation se réserve le droit de mettre fin au contrat qui le lie à l'intervenant et de proposer un autre formateur de même qualification en remplacement sans frais pour les stagiaires.

En plus de l'enquête de satisfaction (questionnaire simple) en fin de stage, une boîte à idée est à la disposition des stagiaires afin de recueillir anonymement ou non les impressions de chacun. Un partage de données et la proposition d'un échange (mailing, WhatsApp, réseaux sociaux, interconnexions etc) est faite en début de chaque stage à l'ensemble des participants afin de créer une cohésion ouvrant accès à l'interdisciplinarité.

Cette charte qualité a été remise à jour en date du 08/01/2024 selon les exigences requises par:

- le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- Le décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail
- l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316 -1-1 du code du travail
- l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
- le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- le programme de certification AFNOR Certification - CERTI A 1814

Le certificat mis à disposition de l'ensemble des parties prenantes est valable du 10/11/2010 au 09/11/2024

Pour un engagement fort, respectueux et honnête à l'usage de tous,



